



Rapport au Parlement du Comité éthique et scientifique de Parcoursup

20 juin 2019

Après avoir rappelé dans un premier chapitre les différences majeures entre APB (Admission post-bac) et Parcoursup, le rapport examine comment en pratique ces différences ont été concrétisées et vécues par les divers acteurs (enseignants, gestionnaires de l'enseignement supérieur, administration centrale et bien sûr candidats et leur famille) pendant toute la campagne, de février à septembre 2018. Le chapitre 2 rappelle ensuite les bonnes pratiques en matière de numérique, tant en ce qui concerne la publication des données que l'élaboration d'indicateurs de suivi. La publication documentée de l'algorithme national est saluée, et le comité invite à poursuivre cet effort de manière exemplaire, voire pionnière. Concernant les procédures locales des commissions d'examen des vœux et leur transparence, compte tenu de leur nombre et de leur diversité, le comité invite les établissements à élaborer un rapport annuel. Le chapitre 3 concerne les délais de la procédure d'affectation, très commentés en 2018. Le comité suggère des aménagements techniques visant à accélérer le calendrier des affectations et la lisibilité du processus en conservant l'esprit d'orientation progressive à la base du fonctionnement de la plateforme. Il souligne la nécessité d'une réflexion sur l'évolution du processus au fil des ans. Dans le chapitre 4, le comité note que l'instauration de quotas de boursiers constitue un outil de progrès social et propose de le renforcer. L'introduction de quotas de non-résidents fait de Parcoursup un outil de pilotage de la politique de mobilité. Le comité propose d'en améliorer la lisibilité et les effets et d'utiliser cet outil pour améliorer la gestion des flux en Ile-de-France. Dans le cadre des équilibres territoriaux entre offre et demande, le comité évoque également le cas des bacheliers professionnels et des étudiants en réorientation. Enfin, le chapitre 5 souligne l'opportunité que représentent les données collectées par Parcoursup pour développer des travaux de recherche et d'évaluation sur l'enseignement supérieur français. Le rapport comporte en outre les deux premiers avis du CESP, portant respectivement sur l'accès des chercheurs aux données de Parcoursup (traitement ORISUP), et sur l'algorithme national. Enfin, le rapport contient un glossaire et des annexes documentaires, thématiques ou statistiques.

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ci-dessous :

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/194000051-rappo...> ^[1] Auteur(s) : LENOIR Noëlle, BERRY Gérard, DAUCHET Max, GRENET Julien, LUCCHESI Laure, MOISAN Catherine

Source URL: <http://www.ceuropeens.org/article/rapport-au-parlement-du-comite-ethique-et-scientifique-de-parcoursup>

Links:

[1] <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/194000051-rapport-au-parlement-du-comite-ethique-et-scientifique-de-parcoursup>